



Déclaration SNES -FSU CAPA CPE du 21/01/2011

La succession de mesures, annoncées à grand renfort médiatique, ne répond pas aux défis actuels qui traversent notre système éducatif. Les inégalités scolaires se creusent à l'image des inégalités sociales, comme le confirme l'enquête PISA.

Le récent rapport de l'IGAEN sur les médiateurs scolaires illustre l'échec de dispositifs reposant sur des moyens précaires et des personnels non qualifiés, la lutte contre l'absentéisme est pourtant cruciale pour la réussite des élèves. Les récents déboires des établissements de réinsertion scolaire en sont une autre illustration, sans parler de la conception passéiste de l'encadrement éducatif qui l'accompagne. Les textes sur les mesures disciplinaires, en mettant l'accent sur la systématisation des sanctions au détriment de la réponse éducative individuelle, véhiculent eux aussi un recul dans ce domaine. Le dispositif CLAIR met en exergue les problèmes de sécurité et de comportements des élèves avant de privilégier l'axe pédagogique. Les préfets des études ont à ce titre un rôle bien ambivalent.

Concernant les stagiaires, le flou qui entoure les critères d'évaluation et de titularisation s'ajoute aux difficultés de leurs conditions de travail et de formation. Nous demandons à nouveau un cadrage national de la formation et de l'évaluation et le retour à une véritable alternance avec un service en responsabilité réduit.

L'évaluation des CPE semble être une des préoccupations du moment, comme l'est d'ailleurs l'évaluation de tous les personnels de la fonction publique. L'objectif est de la rendre plus individualisée en reconnaissant enfin nos réels mérites et surtout nos insuffisances qui permettront de substantielles économies ! L'inspection Générale a doté les IPR d'un outil finement construit, appelé « protocole d'Inspection », qui d'après nos informations se décline de façon diverse selon les académies : sans doute les exigences sont différentes selon qu'on exerce à Nantes, à Versailles ou à Marseille. Nous signalons au passage que nous aimerions être destinataires de la déclinaison champ-ardennaise. Mais quelle qu'elle soit, nous ne nous faisons aucune illusion. Les CPE que nous connaissons sur le terrain aimeraient bien pouvoir remplir leurs missions telles qu'elles sont décrites dans la circulaire de 1982, selon les trois axes qui recouvrent déjà un grand nombre d'activités. Mais l'insuffisance de postes, le non-remplacement des enseignants, des assistants d'éducation, des infirmières, des personnels administratifs, des agents et les dispositifs qui s'empilent, les obligent trop souvent à faire des choix, à agir dans l'urgence en oubliant un peu le métier idéal.

Donner priorité aux économies budgétaires n'est pas sans effet : des vies scolaires dégarnies où les statuts précaires s'empilent, des recrutements aux concours CPE insuffisants qui amplifient d'année en année la pénurie de titulaires, des établissements sans CPE ou sous dotés, des remplacements non assurés. Au budget 2011, le nombre d'équivalents temps plein CPE au programme «vie de l'élève » est encore en baisse ainsi que les crédits d'interventions. L'impact dans les établissements sur le nombre d'assistants d'éducation et sur les fonds sociaux (moins 10%), ne sera pas sans effet sur les élèves et leurs conditions d'accueil.

Bien que le gouvernement s'en défende, le projet de budget 2011 est bel et bien marqué par la rigueur et l'injustice sociale.

L'Éducation nationale est ponctionnée à nouveau de 16 000 emplois dont 4 800 emplois dans le second degré public.

Hors pensions, le budget de l'enseignement scolaire est encore en baisse en euros constants et l'effort global de la Nation pour l'éducation ne cesse de diminuer depuis 20 ans, la part de la dépense intérieure d'éducation dans le PIB passant de 7,6% en 1997 à 6,6% en 2008.

Déjà lourdement touchés par la réforme des retraites qui ampute leur pouvoir d'achat, les fonctionnaires voient leur situation se dégrader.

Le gel de la valeur du point d'indice en 2011, et très vraisemblablement en 2012 et 2013, va aggraver encore la situation.

Quant à la revalorisation des personnels, elle est toujours conçue dans l'optique du «travailler plus pour gagner plus » : mesures individuelles et primes au mérite modulées localement. C'est la logique du «pacte de carrière » que le Ministre cherche à nous vendre, se gargarisant du «droit individuel à la formation » alors même que les crédits destinés à la formation continue des personnels seront divisés par deux en 2011.

Le SNES-FSU s'oppose à cette logique et se prononce pour des mesures générales d'augmentation des traitements. Il revendique la revalorisation du point d'indice en fonction des prix, le rattrapage des pertes accumulées (plus de 20 % depuis 20 ans) et la reconstruction de la grille indiciaire.